

Paris du vote d'une somme de 600,000 francs destinée à l'achat d'une parure, et pour exprimer le désir que cette somme fut employée à des actes de charité. La mise en vente de ce précieux autographe, qui porte la date du 26 janvier 1853, a été en effet publiquement annoncée dans un catalogue imprimé de diverses pièces, au nombre desquelles l'administration municipale a été fort surprise, et en même temps très-heureuse de retrouver un tel document. Le préfet de la Seine actuel, qui en avait constaté l'absence parmi les pièces officielles reçues par lui à son entrée en fonctions, en avait maintes fois prescrit la recherche, qui était toujours restée infructueuse. Il en a fait immédiatement effectuer le rachat, et a en même temps déposé une plainte entre les mains du procureur impérial.

—Un ecclésiastique, qui a dépensé toute sa fortune en bonnes œuvres, surtout en faveur des ouvriers et des enfants, s'est senti inspiré de former une maison d'asile pour douze enfants des rues, les plus abandonnés, les plus malades, les plus chargés de misères qu'il pourrait rencontrer : et, hélas ! sous ce vernis de luxe qui nous trompe, ils ne sont que trop faciles à découvrir. Aussi le nombre fut-il parfait en un tour de main. L'excellent prêtre cependant n'avait pas le premier sou pour donner simplement du pain à son petit troupeau, ramassé comme on avait pu dans un appartement de location. Sans s'émouvoir de cette pénurie absolue, il fait faire la prière du matin et se rend à l'église pour célébrer. "Mon Dieu, disait-il par manière de préparation, vous savez que tout ceci est pour votre gloire, que ces enfants sont à vous : il n'est pas supposable que vous ignoriez nos besoins ; mais, si cela arrivait par impossible, je vous préviens que nous n'avons pas un crouton pour aujourd'hui, et nous sommes treize gens de bon appétit !" Cet exorde par insinuation achevé, il se met à genoux pour le reste de la préparation, puis se revêt des ornements sacerdotaux. Il en était à l'étole, lorsqu'une bonne femme du peuple s'approche et le supplie de dire la messe pour son fils qui tire au sort dans la matinée : elle paraissait si désolée, que le prêtre lui promet son intention, quoiqu'il pensât avec anxiété à ses propres et extrêmes besoins. Comme il descendait de l'autel, cette femme accourt de nouveau : "Merci, monsieur l'Abbé, s'écrie-t-elle, mon fils me rejoindra à l'instant même ; il a un bon numéro ! il ne lui a fallu que cinq minutes pour venir rassurer sa mère. Et maintenant, daignez accepter cet honoraire. Il y a vingt ans que j'ai amassé ces cent francs sou par sou, avec promesse de les donner au prêtre dont l'intercession auprès de Dieu m'obtiendrait la libération de mon enfant. Ils vous appartiennent."

L'ecclésiastique, ému de cette générosité, refusait d'accepter une telle somme de la part d'une femme si pauvre ; mais elle protesta qu'elle n'y retoucherait jamais, et il fallut bien se rendre à de telles instances. La Providence avait fait un de ces coups paternels qui lui sont familiers. Les douze enfants eurent du pain ce jour-là, on leur en trouva le lendemain, et il y a tout lieu de croire qu'on en aura encore par la suite : car l'œuvre a prospéré sous l'œil de Dieu.

—On célébrait dimanche dernier, dans la paroisse Saint-Laurent, le dix-neuvième anniversaire de la fondation de l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Malades. L'assistance était nombreuse et se composait de fidèles venus des divers points de la capitale. M. l'abbé Jacquet a vivement intéressé son nombreux auditoire en établissant la puissance de l'Association en général, et le caractère touchant et miséricordien de l'association de prières et de bonnes œuvres, pour le soulagement spirituel et corporel des malades, sous l'invocation de la très-sainte Vierge, Notre-Dame-des-Malades. Après le sermon, M. l'abbé Duquesnay, curé de Saint-Laurent, a rendu compte de la marche de l'œuvre. Les registres de Saint-Laurent comptent 71,721 inscriptions. 20 paroisses et 51 communautés religieuses sont affiliées à l'œuvre. Parmi les nouvelles affiliations on compte les paroisses Saint-Martial de Montmorillon (diocèse de Poitiers), et Saint-André de Reims, la chapelle de l'Hospice civil de Versailles et de l'Hôtel-Dieu de Soissons ; la communauté des religieuses Cisterciennes à Eschenbach (diocèse de Bâle). 4,500 messes se disent annuellement pour les malades, soit à Paris, soit dans les divers centres de l'œuvre. Tels sont les admirables fruits *spirituels* de l'Archiconfrérie de Notre-Dame-des-Malades. M. le curé a parlé aussi du soulagement *corporel*, en ce qui concerne la paroisse Saint-Laurent. — On a distribué cette année : 5,074 bons de pain, 5,368 bons de viande ; 3,221 bouteilles de vin aux convalescents, 435 bons de charbon. On a pourvu à 2,910 ordonnances de médecin. — Et tous ces secours corporels s'élèvent à la somme de 9,461 fr. 90 c. En outre, la Caisse formée pour la reconstruction ou la restauration de la chapelle de l'Archiconfrérie a reçu cette année 15,354 fr. 35 c., qui, ajoutés aux 146,310 fr. 65 c. qu'on avait l'an dernier, forment un total de 161,665 fr. 30 c.

—Un comité français d'émancipation vient d'adresser une pétition à l'empereur du Brésil et à la reine d'Espagne pour leur demander l'abolition complète de l'esclavage au nom de l'Evangile. Cette pétition est signée par MM. Guizot, M. La-